



La date de fin de contrat

Par **amenite**, le **21/01/2016** à **21:20**

bonsoir a tous,

je suis liée a un contrat cdd de type saisonnier a terme imprécis à temps complet.

A compter du 07.01.2016.

Ce contrat me garanti une durée minimale de 105 jours révolus,laquelle est amputée le cas échéant de la durée écoulée entre la date présumé d'embauche et la date effective d'embauche telle qu'elle figure sur le présent contrat,notamment si le présent engagement intervient après un report conventionnel d'embauche! (oufff!!!)

Ce contrat ne possède pas de date de fin de contrat.

Ma question étant: quelle date de fin de contrat dois je donner a l'administration pour une reprise d'activité?

Par **P.M.**, le **21/01/2016** à **23:44**

Bonjour,

Cela voudrait dire que vous avez un autre emploi de droit public dans une administration que vous devez reprendre au terme du CDD...

Par **amenite**, le **30/01/2016** à **18:28**

bonsoir,

je me suis mal fais comprendre,la reprise d'activité c'est avec pole emploi car saisonniere je beneficie de l'allocation chomage entre deux periodes d activite

Par **P.M.**, le **30/01/2016** à **18:55**

Bonjour,

Il suffirait que vous indiquiez à Pôle Emploi qu'il s'agit d'un CDD à terme indéfini donc que vous ne pouvez pas fournir une date précise...